



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Poursuite de structuration d'une exploitation agricole de 392 ha en polyculture élevage ruminant associée à de la pisciculture sur la commune de Roura

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

LABRANCHE

Prénom(s)

Patrick

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le present dossier porte sur un projet de structuration et de developpement d'une exploitation agricole implantee sur le territoire de la commune de Roura. Le petitionnaire est proprietaire d'une surface totale de 392 hectares, dont 150 hectares ont d'ores et deja ete deboises et mis en valeur selon les aménagements suivants : 36 hectares consacres a la mise en place de bassins piscicoles ; 50 hectares aménages en barrage destine a l'alimentation en eau des bassins, situes en facade de la riviere Comte ; Un lac artificiel et un espace d'ecloserie dedies a la production de poissons d'ornement ; Des canaux de drainage et voies d'acces permettant la desserte interne et la gestion hydraulique du site. Dans le cadre de la structuration progressive de son foncier, le petitionnaire prevoit la mise en oeuvre des aménagements complementaires suivants : 80 hectares de palmeraie, composees de cupuacu, wassai et camou (pour alimenter l'usine de transformation situee sur la commune de Montsinery-Tonnegrande) 20 hectares d'agrumes (orangers et citronniers) (afin d'alimenter le marche de fruits frais) 20 hectares destines a l'elevage de petits ruminants (ovins et caprins) viande assez deficitaire sur le territoire, qui sera en stabulation afin de les preserver des attaques d'animaux sauvages. Un

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet est de structurer et developper une exploitation agricole polyvalente et durable sur le territoire de la commune de Roura, en valorisant les potentialites du foncier deja partiellement aménage. Diversifier les productions agricoles afin d'assurer une meilleure resilience economique et une valorisation optimale des ressources du site (elevage, cultures perennes, pisciculture) ; Renforcer l'autonomie alimentaire locale par la production et la transformation sur place de denrees destinees a la consommation regionale ; Creer un modele d'exploitation integree, combinant productions vegetales, animales et piscicoles dans une logique de complementarite et de gestion raisonnee des ressources naturelles ; Structurer les infrastructures agricoles (hangar, bergerie, batiment technique) pour ameliorer les conditions de production, de stockage et de commercialisation ; Optimiser la gestion de l'eau par l'utilisation d'un forage existant et la recuperation des eaux pluviales, reduisant ainsi la pression sur les milieux naturels ; Renforcer les circuits courts et la vente directe, favorisant la tracabilite, la valorisation locale et la limitation des transports ; Contribuer au developpement economique local par la creation d'emplois directs et indirects lies a la production, la transformation et la

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans cette phase, le pétitionnaire envisage de réaliser : Les travaux de terrassements et déboisement pour créer les différentes parcelles La création de piste pour desservir l'ensemble de la parcelle La construction des bâtiments agricoles L'aménagement des zones d'élevage, des cultures et ateliers piscicoles.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans cette phase, il est prévu l'implantation de cultures pérennes : palmeraie et agrumeraie fourrage pour élevage bovin, ovins et caprins entretien et production de l'atelier piscicole consolidation du réseau de commercialisation Cette phase sera conduite dans le respect des pratiques agricoles durables et des mesures environnementales (gestion raisonnée de l'eau, pas d'utilisation d'intrants, maintien des bandes végétalisées et des zones tampons, suivi de la biodiversité et valorisation des déchets organiques).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

PLU

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du massif Superficie a deboiser Surface deja deboiser	(392, hectares) (200, hectares) (150, hectares)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route de l'EST

Lieu-dit :

Localité : Route de l'EST 97311 Roura

Code postal : 97311 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : -52°37'50"46 E , Lat. : 4°62'73"95 N ,

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	L'exploitant ne souhaite faire de prélèvement dans la crique aux abords de son exploitation. Il dispose d'un forage qui permet d'avoir de la ressource. Des zones tampons le long de la rivière permettront de limiter les écoulements vers la crique. Le pétitionnaire entretient régulièrement son forage et fait la récupération de l'eau de pluie.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Pas de remodelage de la parcelle
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de remodelage de la parcelle. Maintien des pentes naturelles. Reutilisation des matériaux de terrassement pour stabiliser la piste.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de remodelage de la parcelle
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est situe a 4 kilometres d'une station de traitement d'eau potable. Il y aura une ceinture boisee tampon autour des zones sensibles et le long des cours d'eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Dans la phase de travaux il y aura une perte temporaire d'habitat pour certaines especes lors du deboisement. Certaines especes de la faune et de la flore seront pertubees. Les abords des bassins de pisciculture sont des puits de biodiversite controles, corridors ecologiques. La replantation d'especes locales favorisera le maintien de corridors. Un deboisement selectif evitera de
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La parcelle est situee en zone agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les effluents des differents batiments feront l'objet d'un plan d'epandage. Les
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Dans la phase de travaux, déplacements des engins agricoles lors des travaux de déboisement. Les engins seront utilisés dans des plages horaires raisonnables en accord avec le voisinage immédiat. Les travaux seront menés lorsque les conditions météorologiques le permettront.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Dans sa phase travaux, la circulation des engins seront source de bruit. Les travaux seront limités aux heures diurnes raisonnables. Les arbres dessouchés seront accompagnés dans leur chute afin de limiter le bruit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les arbres seront accompagnés dans leur chute afin de diminuer au maximum les vibrations dues à la chute des arbres.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Un éclairage solaire avec détecteur de mouvement sera installé sur la piste, autour des bâtiments d'élevage afin de dissuader les voleurs et attaques d'animaux sauvages.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les animaux conduits en stabulation genereront des effluents qui seront geres selon un plan d'epandage approuve par la societe de certification AB. La matiere organique pourra etre revendue a des agriculteurs de proximite
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des dechets non dangereux et inertes pourront etre produits (construction batiments) seront ramenes en dechetterie. Des dechets dangereux pourr etre produits (piles, huiles...) qui seront egalement rapporte en dechetterie dans des filieres de collecte et de traitement dediees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet contribue a atteindre la souverainte alimentaire

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a été conçu pour minimiser les incidences sur l'environnement, en limitant les aménagements aux surfaces strictement nécessaires à l'exploitation agricole. Les mesures prévues comprennent : Limitation des travaux et du défrichement aux zones indispensables à l'activité agricole ; Maintien de zones végétalisées et d'espaces naturels sur la parcelle afin de préserver les fonctionnalités écologiques existantes ; Pratiques agricoles extensives et diversifiées, incluant rotation des cultures et valorisation des matières organiques issues de l'élevage comme amendement naturel ; Usage raisonné des intrants, privilégiant les méthodes respectueuses des sols et de la biodiversité ; Intégration harmonieuse des aménagements dans le paysage naturel, garantissant la continuité écologique et limitant les perturbations du milieu.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet d'agrandissement de l'élevage bovin comprend le déboisement de 20 ha destiné à l'implantation de cultures fourragères. Il a été conçu selon la séquence Éviter - Réduire - Compenser (ERC) afin de limiter les impacts sur l'environnement et la santé humaine. Le choix des parcelles privilégie des zones déjà anthropisées ou à faible enjeu écologique, en évitant les zones humides sensibles et les habitats naturels remarquables. Des bandes tampons de végétation sont maintenues le long du fleuve pour protéger la qualité de l'eau et la biodiversité riveraine. Le déboisement sera progressif et réalisé hors périodes de fortes pluies pour limiter l'érosion et le ruissellement vers le fleuve. Les résidus seront broyés ou valorisés, et un ensemencement rapide en cultures fourragères assurera un couvert végétal permanent. La gestion des effluents d'élevage est maîtrisée : ils seront valorisés directement sur les surfaces fourragères, avec un chargement animal adapté à la capacité des sols. Aucune modification du fleuve ou rejet direct n'est prévu. Les nuisances pour les riverains sont limitées par l'éloignement des habitations et l'organisation des travaux. Un suivi régulier de l'état des sols, des écoulements et des pâturages sera effectué pendant toute la durée du projet. Grâce à ces mesures et au respect des bandes tampons, le projet ne génère pas d'impacts résiduels notables sur l'environnement ou la santé humaine. Les effets potentiels sont faibles, temporaires et réversibles. Au regard de sa nature agricole traditionnelle, de sa dimension limitée et des mesures d'intégration et d'évitement prévues, le projet n'est pas susceptible de générer des incidences significatives sur l'environnement. Les aménagements resteront

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet, de son emprise limitée, de son caractère agricole traditionnel et des modalités d'exploitation envisagées, le projet s'inscrit dans une logique de valorisation raisonnée du foncier rural. Les aménagements prévus restent de faible ampleur et ne sont pas susceptibles de modifier de manière significative les caractéristiques environnementales du site. En conséquence, et compte tenu de l'absence d'enjeux environnementaux majeurs identifiés sur la parcelle, le projet ne paraît pas de nature à engendrer des incidences notables sur l'environnement au sens des dispositions relatives à l'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LABRANCHE

Prénom Patrick

Qualité du signataire Chef d'exploitation

À Matoury

Fait le 30-09-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)